



CONSEIL EXECUTIF

Soixante-quinzième session

Point 10 de l'ordre du jour provisoire



NOMINATION DU DIRECTEUR REGIONAL POUR L'EUROPE

1. A sa trente-quatrième session, le Comité régional de l'Europe, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 47 de son Règlement intérieur, a désigné le Dr J. E. Asvall comme Directeur régional pour l'Europe, et a adopté la résolution suivante<sup>1</sup> :

Le Comité régional de l'Europe,

Vu l'article 52 de la Constitution; et

Conformément à l'article 47 de son Règlement intérieur;

1. DESIGNER le Dr J. E. Asvall en qualité de Directeur régional pour l'Europe; et
2. PRIER le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr J. E. Asvall pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 1985.

2. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution aux termes de l'article 52 de la Constitution et de l'article 4.5 du Statut du Personnel.

---

<sup>1</sup> Résolution EUR/RC34/R1. .